

FORMULAIRE U1

Le formulaire U1 indique les périodes d'assurance et d'emploi salarié ou indépendant dans un autre pays de l'Union Européenne qui sont prises en compte pour le calcul des indemnités de chômage.

Toute demande doit être transmise par **voie postale**, accompagnée des justificatifs listés ci-dessous (**uniquement des photocopies lisibles**) à l'adresse suivante :

Direccte Hauts-de-France - Unité départementale Nord-Lille
Formulaire U1
Immeuble « le République » 77 rue Léon Gambetta BP 665
59033 LILLE CEDEX

Pour toute **information complémentaire**, vous pouvez contacter le service, soit :

- par mél : npdcp-ud59l.formulaire-u1@direccte.gouv.fr
- par tél. : **Thérèse LEMORT** 03.20.12.55.40 le **lundi** et **mardi** **APRES-MIDI**
Armelle WEENS 03.20.12.20.14 le **jeudi** et **vendredi** **APRES-MIDI**

RAPPEL :

- le délai d'instruction d'un dossier est fixé à 1 mois ;
- le service n'assure **aucun accueil physique** ;
- la demande de formulaire U1 doit être déposée dans l'unité départementale **dont dépend le dernier lieu de travail** - U.D. Nord-Lille compétente pour les départements **AISNE (02) NORD (59) OISE (60) PAS-DE-CALAIS (62) SOMME (80)**. Néanmoins, toutes les périodes de travail en France seront reprises sur le formulaire.
- ne transmettre que des photocopies (aucun document ne sera retourné) ;
- se renseigner auprès de l'institution compétente de votre pays de résidence afin de connaître le nombre de mois et la nature des périodes à attester (fournir les justificatifs en conséquence) ;
- l'unité départementale **ne délivre pas les Formulaires U2** (justificatifs d'indemnisation chômage). Il convient de s'adresser à l'Agence Pôle Emploi dont vous dépendiez.

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE

adresse actuelle du domicile (où sera envoyé le formulaire)

- **pièce d'identité** (CNI ou passeport) (recto / verso) + **justificatif de résidence dans un pays de l'Union Européenne** ;
- attestation (s) ASSEDIC délivré (es) par les différents employeurs ;
- contrat (s) de travail ;
- certificat (s) de travail ;
- 3 derniers bulletins de salaire (pour chacun des différents emplois occupés) ;
- justificatif de rupture du contrat de travail (licenciement, démission, rupture conventionnelle...).
- **Autres pièces à joindre en cas de besoin** :
 - ♦ relevé (s) et historique (s) d'indemnisation en allocations chômage ;
 - ♦ relevé (s) et historique (s) d'indemnisation en maladie / maternité / accident ;
 - ♦ justificatif (s) de stage ou formation diplômante.

→ ATTENTION – Seules les informations justifiées seront reprises sur le formulaire U1